



**VCU est une procédure pour la certification du système de gestion de la sécurité des agences de travail intérimaire et de détachement. Celles-ci envoient également des employés sur des lieux de travail où des risques accrus peuvent parfois se présenter et il est important qu'elles puissent garantir avec force la sécurité de leurs travailleurs intérimaires.**

VCU est une procédure pour la certification du système de gestion de la sécurité des agences de travail intérimaire et de détachement qui déploient du personnel dans des sociétés certifiées [VCA](#).

## **La mise en oeuvre de la certification VCU au sein des agences de travail intérimaire**

La plupart des entreprises certifiées VCA réalisent des travaux de risque accru, dans un environnement à risque accru. Ces travaux ont souvent lieu dans des usines, des installations, des ateliers ou des lieux où sont réalisés des projets. Travailler dans un environnement à risque accru nécessite une attitude méticuleuse et un certain niveau de connaissance concernant les éléments qui garantissent la sécurité. Il se peut qu'une entreprise certifiée VCA doit emprunter des travailleurs techniques temporaires ou structurels. Les lignes directives de la VCA sont également d'application pour ces employés temporaires.

Toutes les agences de travail intérimaire qui apportent du personnel à une entreprise certifiée VCA, doivent avoir une bonne connaissance de la sécurité, la santé et l'environnement. Il est important que ces agences puissent démontrer cette connaissance, et pour ce, obtenir le certificat VCU/LSI. Une agence de travail intérimaire qui a obtenu tel certificat, démontre que le système de gestion de la sécurité est suffisamment en ordre.

La norme elle-même, ainsi que les exigences pour obtenir le certificat VCU, peuvent être consultées sur le site de [BeSaCC](#).

### **Comment se déroule la certification ?**

Dans une première phase, une évaluation phase 1 est exécutée. Pendant cette évaluation, la documentation est examinée et l'on va



contrôler si la revue de direction et l'inventaire des risques sont en règle. Si la première phase se déroule de manière satisfaisante, la deuxième phase, l'examen de la mise en œuvre, peut avoir lieu. Au moyen d'interviews et de visites des projets, on vérifie si votre système documenté fonctionne réellement. Lorsque tous les objectifs et exigences de la VCA sont remplis, vous pouvez postuler pour le certificat. Le certificat est octroyé après une évaluation positive.

Vous souhaitez recevoir plus d'informations, ou souhaitez-vous une offre de prix pour la certification VCU? N'hésitez pas à prendre contact par le biais de notre [formulaire Contact](#).

---

**Sales Office**  
**Kiwa Belgium**  
be.sales@kiwa.com  
+32 (0)3 259 06 60

